

Le MARDI 6 juin 1944.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Moore.

*Présents*: MM. Authier, Black (*Cumberland*), Blackmore, Blair, Breithaupt, Cleaver, Edwards, Eudes, Fontaine, Fraser (*Peterborough-Ouest*), Hanson (*York-Sunbury*), Hazen, Hill, Jackman, Jaques, Kinley, Lafontaine, Leclere, Macdonald (*Halifax*), MacKenzie (*Neepawa*), McCann, McGeer, McGibbon, McIlraith, Martin, Maybank, Moore, Noseworthy, Picard, Ryan, Slaght, Ward.

*Sont aussi présents*: L'hon. J. L. Ilsley, K.C., ministre des Finances; le Dr W. C. Clark, sous-ministre des Finances; M. C. S. Tompkins, inspecteur général des banques; M. A. K. Harvie, secrétaire, Canadian Bank of Commerce.

M. Ilsley lit un exposé sur les réserves internes des banques à charte.

Avec la permission du Comité, M. Lafontaine retire sa motion à l'effet que mardi prochain, 6 juin, le Comité commence l'étude du Bill 91, article par article.

M. McGeer propose de ne pas étudier le Bill 91 article par article tant que le rapport de la Banque du Canada sur l'exercice de 1943 et référé au Comité n'aura pas été examiné et qu'un rapport à son sujet n'aura pas été fait.

M. Cleaver propose en amendement que la première heure de chaque séance du Comité soit consacrée aux articles individuels du Bill 91 et que la dernière heure soit consacrée à la discussion générale.

Après discussion et mise aux voix l'amendement est adopté.

M. Slaght propose qu'il soit ordonné aux banques à charte, dont chacune a demandé le renouvellement de sa charte pour dix ans, de dévoiler immédiatement au Parlement, par l'entremise du Comité, le montant total de leurs réserves internes secrètes, et:

1. la source de l'argent;
2. la méthode par laquelle il est affecté aux réserves internes secrètes; et
3. les détails et les montants de ces réserves depuis les quinze dernières années.

Après discussion, il est décidé de renvoyer la motion de M. Slaght à une autre séance du Comité.

M. Harvie dépose les documents suivants qui sont imprimés à titre d'Appendice A aux témoignages de la journée.

*Pièce N° 23*: Coût des prêts personnels pour les emprunteurs, Canadian Bank of Commerce.

*Pièce N° 24*: Recettes de tous les Services de prêts personnels, Canadian Bank of Commerce, année par année depuis le début.

*Pièce N° 25*: Prêts personnels accordés par la Canadian Bank of Commerce depuis l'ouverture du service en juin 1936, jusqu'au 30 avril 1944, par Divisions.

*Pièce N° 26*: Prêts personnels accordés par la Canadian Bank of Commerce depuis l'ouverture du Service en juin 1936, jusqu'au 30 avril 1944, dans le but d'aider les emprunteurs à payer les notes de docteurs et de dentistes et frais d'hôpital.